

## Journal de bord, novembre 2019

**Le 05**, pendant une heure et demi, des participants ont témoigné de leurs difficultés.

Une jeune mère de famille se plaint de ne pas pouvoir recevoir de colis alimentaires à Yvoir, car son mari travaille et le revenu du ménage est estimé trop élevé pour ouvrir le droit. Cependant, leurs charges sont élevées au point que quand les factures sont payées, il ne reste plus grand-chose pour vivre. La mère de famille n'a pas de revenu propre. Elle est à charge de son époux. Malgré le bon salaire de son mari (2300 euros), la famille de cinq personnes vit sous le seuil de pauvreté. (Chiffres officiels du seuil de pauvreté : <https://socialsecurity.belgium.be/fr/octroi-des-droits-sociaux/la-lutte-contre-la-pauvrete-en-belgique-en-6-questions>)

Le problème, c'est qu'à Yvoir, c'est le CPAS qui détermine le droit aux colis alimentaires selon les mêmes critères que ceux qui enclenchent la prise en charge par le CPAS. Or, à Yvoir comme ailleurs, les personnes en besoin d'aide alimentaire dépassent largement le public étant dans les critères de prise en charge par le CPAS.

Un autre jeune femme, Juju, est SDF depuis plusieurs mois. Elle a de bons contacts avec son assistante sociale au CPAS. Cette dernière veut qu'elle ait d'abord trouvé un logement avant d'envisager de pouvoir commencer à travailler en article 60. La jeune femme s'est inscrite pour obtenir un logement social public et aussi à l'A.I.S. (Agence immobilière sociale), pour un logement privé à loyer modique. Elle a bien rentré tous les documents nécessaires, y compris une attestation de SDF. Elle attend en vain depuis des mois. Elle n'a reçu aucune proposition. Après une période de découragement, elle s'est remise à chercher. Internet, les annonces, les agences, ça ne fonctionne pas. Elle émarge au CPAS. C'est un handicap pour trouver un logement. Beaucoup de propriétaires rechignent à louer aux allocataires sociaux, surtout si la caution est fournie par le CPAS, ce qui est le cas de Juju. « Mais j'ai de la chance, dit-elle, jusqu'à présent, je n'ai jamais passé une nuit à la rue. J'ai toujours trouvé à loger chez des amis. »

Elle est venue pour boire un café et se détendre, car elle a rendez-vous avec un propriétaire pour visiter un appartement. Elle espère beaucoup de cette visite, car, même si ses amis sont gentils, elle est fatiguée de dormir chez les uns et les autres. Parfois, il y en a qui consomment de l'alcool ou de la drogue. Ce n'est pas toujours facile de supporter l'ambiance.

Quant à Gigi, SDF depuis plusieurs mois, elle aussi continue à chercher dans le privé, car elle n'espère plus recevoir un logement social, malgré un dossier en béton.

Un brainstorming de l'ensemble des participants a abouti à rassembler les coordonnées de quelques propriétaires qui ne font pas de discrimination. Reste à voir s'ils ont des logements libres.

- Et en espérant qu'une inspection des pompiers ne conduise pas à de nouvelles expulsions !
- Beaucoup de logements sont en mauvais état, même si des rénovations ont lieu un peu partout.
- Oui, c'est bien de rénover, mais le loyer augmente et ces logements ne sont pas pour nous. - --D'a
- D'abord, la plupart sont trop chers par rapport à notre revenu et de toute façon, les propriétaires ne veulent pas de nous. Alors, on va où ? ...

**Le 06**, pendant plus de 1 heure 30, à partir du témoignage d'un SDF roumain ayant perdu sa carte d'identité, nous avons discuté et cherché des informations sur les droits des résidents européens. Avec leur carte d'identité nationale, ils peuvent entrer en Belgique et y séjourner trois mois. Dans les dix jours, ils doivent s'inscrire à la commune où ils résident. Ils peuvent travailler. S'ils souhaitent rester plus de trois mois, ils doivent introduire une demande de séjour de longue durée. Ils obtiennent une carte d'identité de résident. Ils jouissent de tous les droits des résidents légalement installés sur le territoire. Notre homme avait déjà eu une carte de résident, mais à durée déterminée.

Quand elle est arrivée à expiration, il était reparti au pays, car sa mère était mourante. Par après, quand il est revenu ici, il n'a trouvé que du travail non déclaré. Il n'a donc pas pu obtenir à nouveau le statut de résident européen. Ensuite, il a perdu sa carte d'identité nationale et sa situation s'est dégradée. Il doit s'adresser à son ambassade (affaires consulaires) pour obtenir, soit une nouvelle carte d'identité, soit un laissez passer pour rentrer chez lui récupérer ses documents d'identité. Sur le site de l'ambassade roumaine, une section en roumain est destinée aux affaires consulaires. Des demandes peuvent être introduites par voie électronique, mais sans carte d'identité, nous nous sommes rabattus sur le numéro de téléphone. L'intéressé l'a pris pour « téléphoner plus tard ». Il a bien rit de nos tentatives pour lire le roumain. Cette langue a l'air au moins aussi proche du français que l'italien. L'écrit est plus facile à comprendre que le parler...

Il a fallu expliquer au nouveau venu que le site de l'Ambassade de Roumanie est une source plus sûre que les dires de compatriotes qui conseillent à l'homme de retourner en Roumanie, sans passer par l'ambassade, alors qu'il n'a aucun papier à présenter en cas de contrôle. Depuis combien de temps tourne-t-il sans documents d'identité ? D'après son récit, cette situation dure depuis plusieurs mois. Il a fréquenté plusieurs associations à Namur où il a même effectué du bénévolat. Il propose ses services. Nous avons insisté pour qu'il récupère d'abord ses papiers puisqu'il y a droit. Pourquoi reste-t-il dans cette situation de sans papier ?

Nous avons également aussi discuté du travail « en noir » qui, outre que de nuire à la sécurité sociale, crée des situations de « non droits » très préjudiciables aux intéressés.

Infos concernant les droits des Européens :

- Droit de circuler et de séjourner librement en Europe :  
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=LEGISSUM:l33152&from=FR>
- Octroi d'un titre de séjour : <https://www.vivrebelgique.be/sejour-en-belgique/differents-statuts-de-sejour-en-belgique>

Alors que nous résumions les droits et devoirs des citoyens européens qui viennent en Belgique, une vieille connaissance de Namur est entrée la tête déconfite. Il venait nous annoncer le décès subi de son ami Charles, chanteur de rue bien connu de tous. Il est mort comme il a vécu, en rue. Non, ce n'était pas un SDF. Tous ses droits étaient respectés : Il avait un logement social, la GRAPA (garantie de revenu aux personnes âgées, mais chaque jour, il fallait qu'il sorte, qu'il prenne le train ou le bus pour Namur ou même Charleroi où il chantait pour l'aumône.

Son ami a écrasé sa peine. C'est de la colère qui est sortie en un seul jet :

- C'est cette société merdique qui l'a tué !
- Pourquoi dis-tu cela ? En quoi la société est-elle responsable de sa mort ?
- Personne ne s'est occupé de lui. Il était rejeté de partout. Les chauffeurs de bus ne le laissent plus rentrer. Il devait prendre le train.

Difficile d'objectiver ! On ne critique pas un mort. Il était ce qu'il était : gentil, bon, amusant et il chantait si bien ! Mais il refusait l'aide familiale, car la règle, c'est qu'il faut être présent quand elle vient s'occuper d'améliorer la propreté du gîte et même parfois aussi de la personne, ce qui n'aurait pas été superflu...

L'appel de la rue était plus fort que tout. Il y est tombé tout d'un coup.

**Le 07**, pendant près de 2 heures, nous avons recherché en commun les critères à privilégier lors de l'engagement d'une animatrice. Quelles sont les qualités à rechercher chez un travailleur ?

- Un bon travailleur doit toujours avoir un outil en main.

Rire général...

- Il faut chercher quelqu'un qui a de l'expérience.
- Il faut aussi laisser une chance aux jeunes de pouvoir avoir de l'expérience, non ?
- C'est en forgeant que l'on devient forgeron.
- Il faut être à l'heure. Celui qui arrive en retard, c'est déjà non.
- Il faut être sérieux, poli, respectueux.
- Il faut une voiture.
- Il faut être motivé, content d'aller travailler, aimer ce que l'on va faire.

- Pas facile ! Les apparences sont trompeuses.
  - Il faut choisir quelqu'un qui a une bonne tête !
  - De quelle couleur ?
  - Non, non, ce n'est pas une question de couleur ou d'origine, mais une tête qui revient bien.
  - Alors, moi parce que j'ai une tête qui ne revient pas aux gens, je n'aurais aucune chance ?
  - Tu ferais un effort pour sourire, non ?
  - Avec tous les problèmes que j'ai, difficile de sourire.
  - C'est vrai. Il faut un minimum de stabilité pour trouver un travail et pourtant, c'est avec du travail que l'on peut mieux s'en sortir. Pas facile !
  - Il faut quelqu'un de capable !
  - Peut-être que le travailleur va croire qu'il peut y arriver et puis que ça ne va pas.
  - Le mieux, c'est d'être franc et sincère. Si le travailleur ne se plaît pas ou que ça ne va pas, le mieux, ce serait que l'employeur puisse lui donner son C4, comme en France...
  - Il faut s'entendre.
  - Il faut la santé aussi.
  - Oui, parce que sinon, allez hop, un mois à payer quelqu'un et encore devoir faire le travail soi-même.
  - Il faut quelqu'un qui aime ce travail, sinon, ça n'ira pas.
  - Il faut essayer : ça va ou ça ne va pas.
  - Mais alors, un CDD ou un CDI ?
  - Un CDI et si ça ne va pas, préavis.
  - Il faut choisir quelqu'un qui a connu la pauvreté et qui a étudié.
  - Oui, ici, il faut des gens pauvres qui ont été à l'école.
  - Pour moi, ce qui est important, c'est la loyauté.
  - Qu'est-ce que tu entends par « loyauté » ?
  - Quelqu'un qui sait tenir sa parole, qui respecte l'organisation dans laquelle il travaille, qui ne fait pas des cancons.
  - Tu veux dire quelqu'un qui ne critique pas ?
  - Non ! Mais il faut critiquer en interne, entre nous, pas à l'extérieur.
  - Il faut ne pas faire de tord, Être juste.
  - Être sociable et capable d'aider.
  - Qu'est-ce que tu entends par « capable d'aider » ?
  - Savoir observer, être à l'écoute, comprendre les gens.
- Donc en résumé : trouvons quelqu'un de pauvre, instruit, capable, avec une voiture, sociable, loyal, poli et ponctuel. C'est tout ?

**Le 08**, pendant une bonne heure, nous nous sommes penchés sur la définition de la loyauté, versus le dénigrement. Nous avons aussi analysé les problèmes relationnels que l'on rencontre fréquemment dans le bénévolat. Ensuite, nous sommes revenu sur la situation du couple radié qui doit bientôt quitter le camping communal qui ferme pour l'hiver.

Une participante a résumé la conversation ainsi :

- La question, c'est de savoir si on veut vivre ensemble ou entre nous.
- Vivre ensemble, à mon avis, car entre nous, nous n'irons pas loin. Ensemble on est plus forts, mais ensemble avec qui ?
- Avec tout le monde, sans distinction de culture, d'origine, de classe.
- Pas facile !
- Avec du respect mutuel, on peut y arriver.
- il ne faut pas juger les autres, pas les dénigrer.
- Et laisser à chacun sa chance ! Il ne faut pas « casser » les gens.
- Qui « casse » les gens ?
- Les assistantes sociales, par exemple. Faut voir la mienne, comme elle me parle.

- Elle ne sont pas toutes pareilles.
- Non, quand tu en as une comme la mienne, tu n'as plus envie de rien demander. Tu préfères rester dans la misère que de te faire traiter comme ça.
- On dirait que ça se dégrade à nouveau au CPAS. Qu'est-ce qu'on va faire ?
- Il faut d'abord comprendre ce qui se passe. Ensuite, il faudra agir.
- C'est à se demander à quoi ont servi les élections ?

**Le 12**, pendant 2 bonnes heures, nous avons analysé collectivement les situations difficiles de nouveaux venus SDF : à nouveau un refus d'adresse de référence par le CPAS, absence de notification de la décision de refus. Refus d'avances, dont pour payer les frais de retrait du permis provisoire après réussite de l'examen théorique. Il va falloir repasser l'examen. Menaces verbales d'expulsion du camping communal.

Quelles solutions ? Feuille de route pour chacun :

- Prendre rendez-vous avec l'assistante sociale du CPAS et lui réclamer la notification du refus. Cette notification est nécessaire pour contester la décision. Sans adresse, il faut aller chercher les documents directement chez l'assistante sociale. C'est peut-être ça...
- En ce qui concerne le permis de conduire, ce serait intéressant de consulter l'asbl Mobilisud qui siège à la gare, au premier étage, leur demander leur avis, voir s'ils peuvent faire quelque chose pour prolonger le délai de retrait du document, sans devoir recommencer tout à zéro.
- En ce qui concerne les menaces d'expulsion du camping communal, tenir bon en attendant l'intervention de l'avocat. Pas de vague. Ne pas s'énerver.

Tous ensemble, nous avons ensuite effectué des recherches de logement sur internet, mais sans résultat pertinent. Les offres abordables ont déjà été vérifiées sans succès. Chacun va chercher les offres par affiche dans son quartier...

**Le 13**, pendant deux heures, nous sommes revenus sur les difficultés rencontrées lors des recherches de logement : Il manque des logements sociaux. Dans le privé, les cautions CPAS sont mal perçues par les propriétaires, les logements sont trop chers. Il faut souvent se replier sur des logements en mauvais état ou mal isolés.

Quand une caution est garantie par le CPAS, même si le demandeur va la constituer en payant chaque mois une somme qui permettra de la matérialiser et que ce sera finalement une caution comme une autre, la décision doit être prise par le Conseil, ce qui peut prendre du temps en fonction des réunions prévues. Pendant tout ce temps, il arrive que le demandeur soit un SDF qui dort dehors. Mais qui en a cure ?

D'autre part, il a également été rapporté que cette caution constituée par le locataire par l'entremise du CPAS, mais sans contribution financière de ce dernier ne peut être libérée sans son intervention, ce qui oblige le propriétaire à se rendre au CPAS sur rendez-vous, d'attendre le bon vouloir de l'assistante sociale pour la signature des documents et ensuite d'attendre que le service financier libère l'argent. Toutes ces tracasseries et lenteurs ne contribuent pas à l'adhésion des propriétaires au système. En fin de compte, c'est le candidat locataire qui en subit les conséquences.

Un participant a posé des questions sur la procédure pour demander « la Vierge Noire ». Le service social de la mutuelle est compétent. Le dossier peut également être introduit par le CPAS ou la commune (sur rendez-vous).

- On m'a dit que je n'y ai pas droit.
- Qui « On » ?

C'est important de vérifier les informations avant d'introduire une quelconque demande ou d'y renoncer. Mieux vaut s'adresser à un service compétent, car n'importe qui dit n'importe quoi. Il ne faut pas s'arrêter là.

Dans le cas d'une demande d'allocation à la « Vierge Noire », le médecin traitant sera amené à compléter le dossier. Autant donc lui demander son avis avant d'introduire la demande. S'il s'agit d'une maladie psychiatrique, le psychiatre est mieux placé pour donner son avis.

Une autre personne a des difficultés pour payer ses factures. Elle est sans argent en permanence. Les autres participants sont unanimes : Le mieux, c'est de demander un rendez-vous avec le service de médiation du CPAS. C'est gratuit.

Chacun repart avec des devoirs à effectuer pour avancer dans la résolution de ses propres problèmes.

**Le 15**, pendant un peu moins de deux heures, des SDF ont encore témoigné de leurs difficultés, mais aussi de leurs réussites :

Gigi a trouvé un appartement. Elle attend que le CPAS lui octroie la caution pour pouvoir aménager, mais le prochain conseil est prévu seulement le 05 décembre.

Par contre, Juju vient de rentrer dans l'appartement qu'elle avait visité la semaine dernière. Tout a été très vite. Elle a bien été aidée par son assistante sociale. Ce n'est malheureusement pas le cas pour tout le monde. Toutes les AS ne travaillent pas de la même façon.

D'autres témoignages vont en ce sens. Une assistante sociale a radié un couple de leur ancienne adresse pour pouvoir introduire une demande d'adresse de référence, mais cette dernière a été refusée par le Conseil, car la situation des demandeurs ne correspond pas aux critères définis par le CPAS. Si cette assistante sociale avait demandé l'avis de ses supérieurs, le couple ne serait pas dans les difficultés grandissante qu'il connaît actuellement. Au lieu de d'abord les radier, elle aurait dû les envoyer vers la commune pour une demande de domiciliation. C'est possible qu'il y aurait eu une partie de ping-pong entre la commune et le CPAS, car la situation est limite, mais le maintient provisoire de l'ancienne adresse en aurait atténué les effets pervers.

Nous déplorons une recrudescence de pratiques que nous espérons révolues au CPAS. Il nous va falloir réagir.

Il n'y a pas qu'au CPAS que nous constatons un manque de bon-sens. Par exemple, l'A.I.S. (Agence immobilière sociale) a proposé à une femme seule un logement 3 chambres à 500 euros, alors qu'elle émarge au CPAS avec un revenu de 918 euros. Comment pourrait-elle payer 500 euros + l'eau, l'électricité, le chauffage et encore avoir suffisamment pour vivre ? La candidate locataire, pourtant à la rue, a bien compris qu'elle ne s'en sortirait pas avec un pareil logement. Elle l'a donc refusé.

Ensuite, pendant plus d'une heure, nous avons discuté à propos des responsabilités lors des massacres perpétrés à Dinant au cours de l'histoire et de leur impact sur la culture dinantaise actuelle.

- A Dinant, la mentalité est très particulière.
- Les Dinantais se la pètent ! Surtout les bourgeois.
- Peut-être est-ce parce qu'au moyen-âge, la ville faisait partie de la Principauté de Liège, alors que les environs relevaient d'autres pouvoirs ?
- Dinant a connu beaucoup de massacres.
- Peut-être qu'on en cultive encore trop la mémoire ?
- On ne peut tout de même pas oublier la barbarie ?
- Bien sûr que non, mais il faudrait aussi ne pas oublier les différentes responsabilités qui ont conduit à ces barbaries. Par exemple, le fameux sac de Dinant en 1644, le duc de Bourgogne l'a ordonné suite aux pillages répétés que les Dinantais perpétreraient sur ses terres, jusqu'à très loin sur les hauteurs de la rive gauche, bien au-delà de Givet. Malgré les avertissements, les Dinantais ont continué à dévaster les fermes de la contrée. Ils ont exacerbé la colère du Duc quand ils ont insulté sa femme devant Bouvignes, une de ses villes à la frontière de son territoire. L'histoire ne devrait pas oublier les causes de cette cruelle mise à sac...

- En 1914, quand même, les Allemands ont commis une boucherie !
- Tous ces morts, c'étaient des innocents.
- Quand même, c'est incompréhensible, alors que la famille royale est originaire d'Allemagne.
- Justement, les Allemands s'attendaient peut-être à un meilleur accueil ! Mais le Roi s'en est tenu à la neutralité perpétuelle de la Belgique, garantie par ses voisins depuis la création du pays. C'est bien de là que vinrent tous les malheurs de 14-18. L'intention des Allemands était de passer par la Belgique pour attaquer la France. Le roi a refusé en argumentant la neutralité du pays. Les Allemands sont quand même passés, sans viser les grande villes gardées par l'armée belge. Tout aurait pu se passer assez calmement si les Français, également sous prétexte de faire respecter notre neutralité ne s'en étaient pas mêlés. Mais en réalité, c'est surtout la défense de leur territoire qu'ils visaient. Ils sont donc entrés en Belgique. A Dinant, ils se sont retrouvés face à des Allemands qui tenaient déjà la citadelle. Les Français ont d'abord réussi à les faire déguerpir. Alors que les Allemands se repliaient, la population de Dinant a entonné la marseillaise. C'en était fini de notre neutralité ! Pour les Allemands, nous devenions des ennemis au même titre que les Français avec lesquels ils avaient un contentieux depuis la guerre de 1870 qui leur avait fait perdre l'Alsace et la Lorraine. Dans les académies militaires, les officiers allemands, forts de l'expérience de la guerre de 70, mettaient en garde les troupes allemandes contre les francs tireurs français qui se positionnaient dans les maisons. La peur des francs tireurs installés au sein d'une population bienveillante à leur égard, associée à la haine d'un ennemi invétéré ont fait germer la barbarie qui a conduit au massacre de civils innocents. Mais, si les causes de la barbarie sont bien allemandes, les responsabilités sont plus larges. Les autorités dinantaises ont pris la mauvaise décision de ne pas faire évacuer la ville avant les inévitables combats. Les Français, sans vergogne ont décidé d'arrêter les Allemands en menant le combat à Dinant avec les civils au milieu du champs de bataille. Il y a pis : 24 heures avant le combat, les Français ont fermé le pont. La population ne pouvait plus fuir. Elle était prise au piège.
- « Toute révolution a pour corollaire le massacre des innocents. » C'est de Baudelaire
- Ce n'était même pas un révolution, juste une guerre pour du territoire et pour essayer l'affront d'une défaite antérieure, bien antérieure...
- De la barbarie construite sur de l'humiliation et nourrie par la stigmatisation pour créer des victimes expiatoires.

Réfléchissons à certains discours actuels qui risquent bien de créer les conditions propices à la violence dévastatrice.

**Le 18**, a eu lieu la troisième réunion sur le sans-abrisme, à l'initiative de l'asbl Destination.

En faisant connaissance avec le représentant de l'APL Insertion Logement, nous lui avons suggéré d'offrir ses services aux propriétaires dont l'immeuble a été vidé suite à un rapport accablant des pompiers, car des logements sont vides en attente de travaux qui ne commencent pas, alors que des gens sont devenus SDF suite aux arrêtés d'expulsion.

Le groupe a ensuite préparé la rencontre prévue avec le responsable du service Logement de la ville. En ce qui concerne Dominos La Fontaine, nous avons deux questions à lui poser :

- La première concerne le règlement communal incendie qui a été approuvé par le Conseil communal le 18/04/2016, mais que nous ne trouvons pas, même après une demande à l'échevin en charge du logement.
- La deuxième question concerne la « politique de requalification de l'habitat » dont a fait mention l'échevin dans un échange de mail. Il avait annoncé que la commune communiquerait, mais nous ne voyons rien venir. En quoi consiste de projet, en dehors de mener des inspections ciblées qui conduisent à des expulsions d'habitants déjà en situation précaire ? D'accord de mettre les logements aux normes, mais ce serait mieux de d'abord prévoir un relogement et ensuite d'expulser les gens.

Cette deuxième question amène à une série d'autres qui concernent peut-être plus la société de logement sociaux et l' AIS :

- Pourquoi les personnes expulsées ne sont-elles pas relogées ? Malgré les points de priorité dus à l'attestation de sans abri et l'arrêté d'expulsion, il n'y a pas de logements sociaux pour elles, même après des mois. (Une proposition a été faite, à Arlon...)
- Combien de personnes ayant fourni une attestations SDF sont-elles en attente ?
- Quel est le délai pour qu'un SDF obtienne un logement social ? Ou un logement à l'Agence immobilière sociale ?
- La Dinantaise a-t-elle l'intention de mettre à disposition des situations d'urgence, les trois logements dont elle a hérité de l'asbl Dinant sans Abri ?

**Le 19**, pendant une heure, nous avons cherché des informations et discuté sur les travaux qui débutent à la gare, sur des rumeurs de déménagement du casino, sur le gestionnaire actuel, sur l'utilisation des revenus du casino par la ville, sur la diffusion des comptes communaux.

Où trouver ces comptes en dehors d'aller les consulter à l'Hôtel de Ville ?

Voici ce que nous avons trouvé :

Une nouvelle loi impose aux communes de publier les budgets et comptes, mais c'est tout neuf. L'obligation de publier une synthèse date de 2018, les modalités d'applications, sont du printemps 2019. Voici ce qu'en dit UVCW (Union des Villes et Communes wallonnes) :

<https://www.uvcw.be/actualites/2,129,1,0,8132.htm>

Publication des comptes communaux : <http://www.uvcw.be/actualites/3,13,2,0,7764.htm>

Le service ecomptes mis à disposition des communes par le Service public de Wallonie prévoit un formulaire pour la publication des comptes sur le site internet de la commune. :

<http://ecomptes.wallonie.be/ecomptes/index.php>

L'arrêté (accessible via le lien précédent) précise que les comptes doivent être publiés dès leur approbation par la tutelle. Les comptes d'une année doivent être transmis à cette dernière pour le 15 juin de l'année suivante.

Le PV du Conseil communal du 02 septembre confirme l'approbation par la Ministre de tutelle des comptes 2018 en date du 30 juillet 2019.

Quand est-il de la publication ? La question doit être posée au chargé de communication de la Ville. Un projet de message a été commencé. Il sera finalement terminé et envoyé le 25 au chargé de la communication de la ville :

*Dominos La Fontaine asbl*

*Lun 25-11-19 17:06*

*Bonjour Monsieur,*

*Dans le cadre de nos activités d'éducation permanente liées à l'information, nous avons été amenés à nous questionner sur les comptes communaux.*

*En effectuant les recherches relatives aux questions de participants, nous avons appris que le service ecomptes mis à disposition des communes par le Service public de Wallonie prévoit un formulaire pour la publication des comptes sur le site internet de la commune.*

<http://ecomptes.wallonie.be/ecomptes/index.php>

*L'arrêté (accessible via le lien précédent) précise qu'une synthèse des comptes doit être publiée dès leur approbation par la tutelle. Or, le PV du Conseil communal du 02 septembre confirme l'approbation par la Ministre de tutelle des comptes 2018 en date du 30 juillet 2019.*

*Quand est-il de la publication ?*

*Voulez-vous bien nous aider à trouver ces comptes ?*

*D'avance merci,*

*Sincères salutations*

Fin du mois nous n'avons toujours pas reçu de réponse. A suivre...

**Le 20**, Après un troisième flop consécutif à Anhée, nous avons décidé de continuer jusqu'à la fin du mois, pour bien laisser le temps à la publicité de faire son effet, mais nous devons nous apprêter à à

abandonner ce projet. Le local n'est pas facilement accessible : Il faut d'abord sonner à la porte, ensuite, il y a un escalier à monter... Dès la première permanence, le bénévole qui remplaçait les permanentes en congé de maladie avait estimé que le local ne convenait pas, mais il a voulu persévérer. Il a aussi refait un peu de publicité. La responsable du PCS d'Anhée a également été sollicitée à cet effet, mais sans résultat. L'activité a été annoncée sur le site internet et sur Facebook ; des flyers ont été à nouveau distribués, ainsi que des affiches dans les commerces. Fin du mois, une décision sera prise : Stop ou encore ?

L'après midi, une autre bénévole qui a pris le relais des permanentes depuis fin octobre, a participé à une réunion qui s'est tenue à Hastière avec le PCS et le Centre culturel pour mettre au point une activité commune.

En effet, suite à une demande de notre part au PCS d'Hastière, la responsable a estimé que le Centre culturel pourrait apporter un plus à la construction d'un espace citoyen.

Un projet est né de la fusion des idées, des buts et des moyens : il y aura bien sûr de l'action citoyenne, mais cette fois, elle s'appuiera sur de la cuisine « simple, bonne et pas chère », de l'anti-gaspi, un repas et beaucoup d'ouverture au plan local. Une deuxième réunion le mois prochain finalisera la conception du projet qui devrait démarrer en janvier.

**Le 21**, pendant 2 heures, des témoignages concernant les conditions de vie des SDF en hiver ont alimenté la discussion ; des comparaisons ont été faites concernant les offres d'aide à Dinant et à Namur. Nous avons eu droit à une revue en détail des différentes formes d'aide sur Namur, à l'énoncé d'un guide digne du meilleur Michelin.

A Namur, le repas complet est à 2 euros. Celui qui veut pourrait manger à midi au Sauverdias et le soir à la Main tendue. Pour 4 euros on peut faire 2 repas complets par jour. Quand on dort à l'abri de nuit, le matin, on reçoit un ticket pour un petit déjeuner gratuit au resto du cœur.

Mais pourtant, elles ne souhaitent pas dormir dans un abris de nuit. Une des deux a répété plusieurs fois qu'elle pense à faire une connerie pour dormir au chaud...

Dur, dur !

Elle n'est pas la seule à penser ainsi :

Un SDF veut rester en prison :

[https://www.rtb.be/info/regions/liege/detail\\_un-prevenu-veut-une-peine-ferme-pour-eviter-de-sortir-de-prison-par-grand-froid?id=10370076](https://www.rtb.be/info/regions/liege/detail_un-prevenu-veut-une-peine-ferme-pour-eviter-de-sortir-de-prison-par-grand-froid?id=10370076)

Mais heureusement, en Belgique, ce n'est pas comme dans certains États américains :

A Las-Vegas, dormir en rue est passible d'une amende et de prison ferme :

[https://www.lepoint.fr/monde/las-vegas-les-sdf-pourront-etre-condamnes-a-six-mois-de-prison-08-11-2019-2346004\\_24.php](https://www.lepoint.fr/monde/las-vegas-les-sdf-pourront-etre-condamnes-a-six-mois-de-prison-08-11-2019-2346004_24.php)

La situation des SDF n'est pas partout pareil, mais même quand il y a les meilleures structures d'aide, ce n'est pas acceptable que des gens soient sans logement, sans domicile.

Nous faut-il militer pour qu'il y ait un abris de nuit à Dinant ou pour que chacun ait accès à un logement ?

**Le 22**, pendant 1 heure, nous avons d'abord discuté concernant des pratiques dinantaises d'inspection des logements : Selon les témoignages de participants, il semblerait que certains propriétaires soient particulièrement visés. Il s'agit de logements habités par des allocataires sociaux, souvent aidés par le CPAS. Une participante a subi l'inspection pour vérifier si son logement est salubre. Selon elle, cette visite n'était pas justifiée. L'inspecteur lui a expliqué qu'il y avait eu des plaintes, mais elle ne comprend pas d'où elles peuvent provenir, vu qu'elle habite la maison depuis 5 ans et qu'elle est très satisfaite. Il semblerait que tous les logements loués par le propriétaire vont être inspectés... Ce propriétaire accepte les cautions du CPAS. Il loue à tout le

monde, sans discrimination. Nous ne connaissons pas l'état des autres logements, mais la participante affirme que son logement est correct.

Un autre témoignage nous fait part du contrôle que la participante a subi de la part de son assistante sociale qui souhaitait vérifier que, comme elle l'avait dit et comme c'était écrit dans l'attestation de la belle-soeur, elle était bien hébergée provisoirement chez cette dernière en attendant de pouvoir rentrer dans le logement qu'elle a trouvé, quand le CPAS aura accepté de constituer la garantie locative. Par contre, selon l'assistante sociale, vu qu'elle est hébergée chez sa belle sœur, cette femme traumatisée qui vient de quitter son mari, n'aura pas droit à l'allocation d'installation. L'assistante sociale n'en fera pas la demande, car elle estime que la dame aurait du intégrer un foyer d'accueil ou vivre à la rue plutôt que d'accepter l'accueil de sa belle-sœur pour pouvoir prétendre à la prime d'installation. Pourtant, cette AS a tort. Selon les informations fournies par le ministère de l'Intégration sociale, le fait d'être hébergée provisoirement par un particulier dans le but de lui porter secours ne la prive pas du statut de SDF :

[https://primabook.mi-is.be/fr/droit-lintegration-sociale/la-competence-territoriale-des-cpas#0\\_h2\\_4](https://primabook.mi-is.be/fr/droit-lintegration-sociale/la-competence-territoriale-des-cpas#0_h2_4)

Ensuite, toujours le 22, pendant une demi-heure, suite à la question d'un participant, nous avons discuté d'une éventuelle organisation d'un repas de réveillon de Noël. Le participant qui a soulevé la question estime que c'est trop tard pour cette année, mais qu'on pourrait commencer à en parler pour l'année prochaine. C'est possible, même pour cette année, mais il faudrait faire ça ailleurs qu'ici. Ce n'est pas difficile de trouver une salle pour le soir de Noël. Le plus difficile, c'est de trouver des bénévoles disponibles. L'historique du souper des Noël de Dinant a été raconté. Le premier a eu lieu en 1996, au réfectoire de l'institut Cousot. Ce sont des volontaires de la Protection civile qui avaient cuit les boudins et les frites dehors, sur un barbecue et une friteuse au gaz sous le préau, car nous n'avions pas accès à la cuisine. Ils ont eu du mérite, car il pleuvait, il pleuvait... Depuis, il y a eu bien d'autres réveillons de Noël. Nous avons essayé d'en organiser un ici, mais l'expérience n'a pas été répétée. Trop de convives étaient plus pressés d'aller boire à côté que de partager un moment chaleureux devant une assiette bien garnie. L'ambiance n'y était pas. Solidarité dinantaise avait abandonné le repas peu avant au profit d'un colis « spécial Noël », riche de bonnes choses de circonstance.

Mais oui, un chaleureux moment est nécessaire, le soir ou le jour de Noël, surtout pour les personnes souffrant de leur solitude.

**Le 26**, suite à l'annulation de la battue aux sangliers qui était prévue à Hastière, pendant deux grosses heures, une bonne discussion a secoué les idées déterminées de chacun.

La prolifération des sangliers sur le territoire d'Hastière est à l'origine de nombreux dégâts aux cultures, mais aussi dans les jardins. Une grosse battue avait donc été prévue pour réduire la population de sangliers dans la région.

Afin de prévenir des accidents, la commune avait largement communiqué sur le sujet en demandant aux habitants de ne pas circuler dans les aires de battue.

Ainsi informés, des défenseurs de sangliers et des opposants à la chasse en général ont protesté sur les réseaux sociaux. L'affaire a pris de l'ampleur. Des menaces ont été proférées.

Les responsables ont décidé d'annuler la chasse : <https://www.matele.be/hastiere-la-grande-battue-aux-sangliers-est-annulee>

Des griefs contre les chasseurs ressortent des débats : Les chasseurs soignent le gibier, ça on le sait. Ils disent que c'est pour éviter que les animaux sauvages ne s'en prennent aux cultures. Mais qu'en est-il des rumeurs d'importation de sangliers ?

La RTBF a fait le point : [https://www.rtbf.be/info/regions/detail\\_importation-illegale-de-sangliers-les-langues-se-delient?id=10025117](https://www.rtbf.be/info/regions/detail_importation-illegale-de-sangliers-les-langues-se-delient?id=10025117) De cet article, retenons l'avis de l'inspecteur principal de la

DNF : " *Je ne peux pas nier qu'il y ait ou pas des importations illégales de sangliers. Mais mon seul critère, c'est de savoir si je peux le constater, et en conséquence, est-ce que je peux le verbaliser. Et jusqu'à présent, on n'a pas constaté de flagrant délit d'importation. Même si on peut supposer qu'il y en ait, on n'a pas de preuve* ".

Entre rumeurs et réalité, la vérité est bien cachée. Par contre, la violence verbale de certains opposants est bien réelle.

Des participants sont des traqueurs assidus. Ils n'étaient pas invités à la battue d'Hastière, mais ils ont eu l'occasion de discuter avec des chasseurs dont la version est un peu différente concernant les raisons de l'annulation. Selon eux, un chasseur aurait refusé de se joindre à la battue et n'a pas autorisé que les autres passent sur son territoire de chasse. Ce serait surtout ce refus, plus que les menaces qui aurait justifié l'annulation de la battue.

Selon les traqueurs, il va y avoir une nouvelle loi qui va imposer des quotas de sangliers à tuer pour chaque territoire, comme ça se passe déjà pour les cervidés. Les chasseurs qui ne respecteront pas ces quotas devront payer des amendes...

Les traqueurs ont longuement témoigné de leurs aventures, du plaisir qu'ils ressentent pendant les journées de traque, de l'ambiance, mais aussi des différences entre les classes sociales qui se côtoient et se complètent : chacun a besoin de l'autre pour réaliser son activité, mais chacun reste à sa place. C'est surtout au moment du repas que c'est le plus visible.

Le 26, nous avons également évoqué des situations de fraudes sociales, des cas où les gens sont domiciliés à un endroit et vivent à un autre pour éviter le statut de cohabitant et ainsi recevoir des allocations plus élevées. Quand ils se font repérer, ils sont domiciliés d'office où ils vivent, ce qui fait chuter les revenus de toute la famille.

Nous sommes arrivés à la conclusion que c'est le système qui provoque ce genre de fraude.

L'instauration d'un revenu universel mettrait d'office fin au statut de cohabitant à l'origine de bien des difficultés et de la plupart des fraudes.

**Le 27/11**, pendant une demi-heure, nous étions en train de nous plaindre du manque de loyauté de plus en plus répandu ; du manque de respect de la parole donnée ; de l'évolution de la société, quand un participant a dit, comme une sentence : « Ce n'est pas la société qui change, ce sont les gens ! »

L'individualisme grandissant envahit toutes les sphères sociales, y compris la famille.

« Le problème, c'est l'évolution des technologies. Il n'y a qu'à voir dans les salles d'attente. Avant on se parlait. Maintenant, chacun sort sa tablette ou son GSM et les gens ne se voient même plus. Il n'y a plus de contact... »

Comment, à notre niveau pouvons-nous impulser du changement dans les relations entre les gens ? Le sentiment d'impuissance ne doit pas nous paralyser. Ce sont les petites gouttes qui remplissent les océans...

Toujours le 27, la dernière permanence s'est tenue à Anhée. Ce n'est pas la peine de continuer. Le public ne suit pas. La préparation n'a pas été à la hauteur : il aurait fallu mieux s'appuyer sur les structures opérant dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Les contacts préalables ont été insuffisants. Il ne suffit pas de trouver un local et de distribuer un peu de publicité sur le marché pour démarrer une activité, mais bon il faut bien que la jeunesse fasse ses expériences. Par contre, même jeune, un travailleur doit accepter l'expérience des aînés, d'autant plus s'ils sont l'employeur... Il fallait aller jusqu'au bout de l'expérience, nous y sommes.

Et encore le 27, en remplacement de la permanente malade, un bénévole a participé à la réunion organisée par le CAI en vue de convaincre les autorités communales de rejoindre le giron des « communes hospitalières ». C'est la troisième réunion, et toujours pas de représentant de la commune pour recevoir le message, malgré les contacts que la représentante du PCS s'était proposée d'établir...

**Le 28**, pendant 1 heure, à partir du témoignage d'un participant, nous avons pris conscience que la médisance peut avoir des effets pervers, très nuisibles, même pour ceux qui la pratiquent. Par exemple, cet homme très gentil, calme et qui ne cherche jamais le conflit va se retrouver à la rue, non pas parce qu'il ne paie pas son loyer, mais parce qu'il a vraiment trop critiqué son propriétaire. Ce dernier est négligent. Il n'entretient pas son bien, mais le locataire est sale. Il ne connaît pas le savon, ni la lessive... Il y a des responsabilités concernant l'insalubrité du logement de la part des deux parties, mais ce sont les mauvaises paroles disséminées par le locataire qui conduiront ce dernier à la rue et aussi parce qu'à plusieurs reprises, il s'est endormi en laissant le gaz ouvert. Le propriétaire a tout coupé. Le locataire a étoffé sa médisante plainte. Une fois le paroxysme atteint, il n'y a plus que la rue qui garde les bras ouverts. D'accord, les deux ont tort, mais comment défendre ce locataire qui met ses voisins en danger, si ce n'est d'abord en lui faisant prendre conscience de l'impact de son comportement sur sa situation ?

D'autre part, quand on vit dans un logement insalubre, faut-il rester les bras croisés ? Que faire ? Chercher un autre logement, mais comment faire casser le bail ? En faisant déclarer le logement insalubre ?

Pourquoi pas d'abord s'adresser au service logement de la commune :

<http://www.dinant.be/services/administration/logement>

Une demande d'enquête peut également être faite directement à la Région wallonne :

[http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site\\_logement/site/divers?page=salubrite](http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_logement/site/divers?page=salubrite)

Une participante explique qu'elle est allée au tribunal contre son propriétaire, mais qu'elle a perdu.

- Tu avais arrêté de payer le loyer parce que le propriétaire ne faisait pas les réparations ?
- J'avais mis l'argent sur un compte bloqué.
- Ce n'est pas un plan de ne pas payer le loyer. Tu te mets d'office dans ton tort.
- Il vaut toujours mieux un bon arrangement qu'un mauvais procès !
- Mais surtout, quoi qu'il en soit, il faut continuer à payer le loyer, écrire au propriétaire pour avoir des preuves qu'il a été informé du problème, faire éventuellement appel aux experts et enfin aller au tribunal demander réparation au juge.

...

Par après, nous avons encore discuté du sans abris.

- A votre avis, faut-il un abris de nuit à Dinant ?
- Il en faudrait un tous les 20 – 25 km, à un endroit facilement accessible par les transports en commun. Dinant, c'est à 28 km de Namur, c'est un bon endroit pour en installer un.
- Oui, la frontière est à 20 km. Il pourrait donc couvrir tout le territoire au nord de la botte de Givet.
- Il faudrait que plusieurs communes se mettent ensemble pour amortir les coûts.
- Il faut séparer les hommes des femmes dans les dortoirs. A Namur, c'est mélangé : les hommes et les femmes dorment dans le même dortoir. Les responsables disent qu'il n'y a pas assez de femmes pour pouvoir leur réserver une pièce. Mais c'est difficile pour une femme de se changer au milieu des hommes. On est obligées de dormir habillées. Quand on a ses règles, c'est encore plus difficile, surtout quand il n'y a pas assez de douches. A l'ancien atelier communal, il y a une douche pour 50 personnes. A la caserne, c'était bien, mais maintenant, ce sont les migrants qui y sont installés. Les SDF ont été relégués à l'ancien atelier communal. Il faut faire avec les équipements existants qui servaient aux ouvriers communaux. Ce n'est pas équipé pour un abri de nuit.
- Moi, je crois qu'il n'y aura jamais d'abri de nuit à Dinant !
- Comme on dit à Namur : « Laisse croire les Béguines, elles ont mieux le temps que nous. »

Devons-nous nous étonner que celles-là même qui ne veulent pas aller à l'abri de nuit (comme beaucoup d'autres SDF) disent qu'il faudrait un abri de nuit à Dinant ? Elles plaident pour un abri de nuit idéal, là où elles iraient...

Mais si au lieu d'un abri de nuit, il y avait des logements d'urgence, des logements de transit ? Des logements spartiates, un toit avec une clef où reprendre des forces pour redémarrer...

**Le 29**, pendant une demi-heure, nous avons encore discuté relationnel.

Un participant, à peine installé, s'est mis à vociférer sur son propriétaire. Lui aussi, il y a longtemps qu'il se plaint de son logement, mais lui aussi, malgré nos conseils n'a rien fait pour trouver mieux, un appartement adapté à sa situation. En effet, le monsieur a des difficultés pour se déplacer. Il vit à l'étage d'un vieil immeuble, sans ascenseur, avec un escalier en colimaçon, mais ses plaintes concernent surtout l'état de l'appartement qui n'a jamais été repeint depuis les 31 ans qu'il y habite. Bon, le loyer est à la hauteur de la vétusté, moins élevé qu'un appartement social, mais l'homme veut bien payer plus. Par contre, le propriétaire ne veut plus de lui. Il lui a signifié son renom en bonne et due forme « pour cause de travaux », nous avait dit l'homme il y a un mois. Pour l'habiter lui-même », nous dit-il maintenant et il ajoute : « Il a intérêt à y habiter, sinon, il va payer ! »

- Oui, mais, qu'est-ce qui est écrit sur le renom que tu as reçu : pour gros travaux ou pour y habiter lui-même ?

- Je ne sais plus.

- Bon, le plus important, c'est que tu trouves un logement qui te convienne. A ce prix-là, il n'y a qu'à la Dinantaise que tu pourras trouver. C'est possible, car, avec ton renom et ton attestation de handicapé, tu vas te retrouver au sommet de la liste d'attente.

- Ça fait 31 ans que je suis inscrit à la Dinantaise.

- Il faut réactiver la demande chaque année.

- Je ne veux plus rien à voir avec eux.

- Dans ces conditions, ne t'étonne pas qu'ils ne te proposent rien.

La conversation a continué avec le même négativisme.

Comment faire prendre conscience à ce monsieur que tout n'est pas pourri, que le système n'est pas contre lui ?

- Écoute, il faut arrêter de dénigrer là où tu peux trouver une solution. Un logement social, ce serait bon pour toi. Pour aller visiter, tu as droit à une aide familiale. Pourquoi ne prends-tu pas une aide familiale ? Il y a plein de services d'aide, surtout pour toi qui est handicapé. Tu dois te faire aider. Ce n'est pas en râlant sur le propriétaire que tu vas trouver la bonne solution. A la mutuelle, tu as de bons contacts. Vas voir l'assistante sociale de la mutuelle.

Ensuite, après le départ du monsieur, la conversation a continué de manière plus générale sur la culture de l'échec qui paralyse les gens et sur ce dénigrement qui empoisonne les relations sociales.

- Pourquoi dénigrer plutôt que d'ouvrir les yeux ?

- C'est une façon de désigner un coupable, de se désengager de toute responsabilité. Et puis, ça fait du bien.

- Du bien au psychique, peut-être, mais certainement pas du bien pour améliorer chacun ses conditions de vie !

- Ils sont tellement habitués à ces conditions misérables qu'elles sont devenues la norme. Pour eux, la perspective d'en changer fait peur.

- C'est pour ça qu'il faut les secouer un peu, pour les faire réagir.

- En systémique, on va plutôt dans le sens des gens. Tu ne vas jamais dans leur sens, toi ?

- Si leurs droits sont bafoués, oui, bien sûr ou s'il sont en grande détresse, oui, mais jusqu'où faut-il aller ? Faut-il approuver ? Désapprouver ? A un moment donné, il faut savoir faire prendre conscience, non ? On ne peut pas toujours approuver. Il faut secouer aussi !

- C'est comme ceux qui ne payent pas leurs consommations, alors qu'ils ont de l'argent pour acheter de l'alcool ou de la drogue.

- On connaît la musique, il faut changer les paroles !

- Sic !